

# Espoirs du printemps

Le printemps fleurit, les bourgeons pleins d'espoirs s'ouvrent. C'est aussi le moment des décisions et des engagements. Sous la forme de demandes de renseignements plus ou moins élaborées apparaissent deux conceptions.

La dimension « sérieuse » de la sophrologie, sa distinction, de la médecine au bien-être, de la thérapie au comportemental, qui engage à des relations à la fois sociales et thérapeutiques. L'inscription de la sophrologie sur les registres du RNCP a entraîné incontestablement une ampleur particulière et sécurisante.

L'inconvénient est l'interprétation de bonne foi, par beaucoup de demandeurs, de l'acquisition garantie d'un diplôme donnant la possibilité d'avoir une profession. Il y a un danger dans les demandes que nous recevons : « moi, particulier, j'envisage une inscription dans une école de sophrologie, elles ne sont pas si nombreuses, pour obtenir automatiquement un diplôme me permettant d'exercer dans le cadre reconnu du savoir que j'ai plus ou moins acquis. »

Cependant ce désir d'inscription doit inclure formellement l'intérêt que le candidat porte à la sophrologie non pas comme moyen de vivre mais comme moyen de s'améliorer dans le but d'aider les autres. On « n'achète » pas un diplôme de sophrologie par nécessité sociale de travailler mais dans un intérêt où se situe

d'abord le rapport respectueux de personne à personne et la légitimité d'une intervention d'une importance particulière pour l'avenir et pour la vie de l'autre.

C'est

la raison pour laquelle je me permets d'inviter les demandeurs à bien réfléchir à cette dimension étant donné que le RNCP reste une nécessité de reconnaissance professionnelle.

Futur(e)

candidat(e) ou plutôt candidat(e), n'hésitez pas à prendre le temps de la réflexion et à interroger l'école, choisie ou à choisir, sur cette dimension, avant d'entrer dans un « truc » basé sur n'importe quoi.

Bonne

chance !